

LES PARTENAIRES

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne (CAUE 47) est un organisme départemental indépendant chargé de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère. À travers ses actions : conseils aux collectivités et aux particuliers, formation, coordination de journées thématiques pour les élus, les techniciens de collectivités, les professionnels de la construction et du cadre de vie, accompagnement et sensibilisation des enseignants, organisation de manifestations à destination du grand public (expositions, conférences, journée du patrimoine, etc.) le CAUE remplit une mission de service public.

Tél. : 05 53 48 46 72

Courriel : secretariat@caue47.com

Site : www.caue47.com

La Fondation du Patrimoine est un organisme privé indépendant, à but non lucratif, créé par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Sa principale mission est de promouvoir la connaissance, de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine bâti de proximité et le patrimoine naturel. Elle contribue ainsi à la protection de nos paysages. L'avis de l'**architecte des bâtiments de France** est obligatoire dans le cadre de l'instruction des labels (fiscaux et non fiscaux), et pour l'instruction des dossiers publics/associatifs. Dans tous les cas, cet avis reste obligatoire dans le cadre de travaux de démolition et de restauration des parties disparues au cours du temps. Le CAUE 47 accueille le siège de la délégation départementale, représentée par son délégué : Jean Jacques Carle.

Site : www.fondation-patrimoine.org

Le Conseil général de Lot-et-Garonne, à travers sa politique de préservation du patrimoine, œuvre en faveur de la conservation et de la restauration du patrimoine qu'il soit mobilier ou immobilier, public ou privé, protégé au titre des Monuments Historiques ou non protégé. Un régime d'aide en faveur du patrimoine non protégé permet d'accompagner techniquement (avec le soutien du CAUE 47) et financièrement les porteurs de projets publics et privés. Ainsi depuis la création de ce dispositif, près de 400 projets de restauration ont été soutenus par le Conseil général, participant ainsi à la mise en valeur des richesses patrimoniales de notre département.

Tél. : 05 53 69 41 38

Courriel : nagasc@cg47.fr

Site : www.cg47.fr

Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Lot-et-Garonne est un service déconcentré de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Ministère de la Culture et de la Communication, placé sous l'autorité du Préfet. Il assure avec le concours de toute l'équipe des missions de surveillance, de conseil et de contrôle, dans le domaine des monuments historiques et de leurs abords, et des espaces protégés.

Tél. : 05 53 47 08 42

Courriel : sdap.lot-et-garonne@culture.gouv.fr

Site : www.lot-et-garonne.pref.gouv.fr



CIRCUIT DÉCOUVERTE PATRIMOINE DE PAYS LOT-ET-GARONNAIS SAMEDI 14 JUIN 2014

SITE N°1

MOULIN À EAU SUR LES RIVES DE LA LÈDE RESTAURATION DU FOUR À PAIN ET DE LA GRANGE (COMMUNE DE LACAPELLE-BIRON)



LOT-ET-GARONNE
Conseil général

FONDATION

PATRIMOINE

caue 47

NATURE DU PROJET

Le moulin de Brunot, auquel un four à pain est adossé, se situe dans le secteur nord du département, sur les bords de la Lède. Le domaine possède encore son canal et des dépendances liées à l'activité agricole.

PORTEUR DU PROJET

Un propriétaire privé a entrepris depuis une quinzaine d'années la restauration de cet ensemble.

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI

Le domaine bâti se compose d'une longère, de plusieurs granges et d'un bâtiment d'élevage édifiés à proximité. La longère se développe sur deux niveaux et abrite l'habitation et le moulin proprement dit.

NATURE DES TRAVAUX RÉALISÉS / CORPS DE MÉTIER

Le moulin se situe en bordure de la vallée, à quelques jets de pierre au nord-ouest du village, au pied d'un bois. La longère qui constitue le bâtiment principal est orientée nord/sud et forme une oblique sur la Lède. L'intérêt de cet ensemble réside dans son unité architecturale et paysagère, mais surtout dans la maîtrise foncière des dispositions qui permettent au moulin de retrouver sa mise en eau : canal d'aménée, bief, ponts, vannes, passe à poisson...

Une première tranche de travaux a été réalisée en 2000. Elle a consisté en la réfection de la couverture de la longère, et à la réparation des charpentes. En mars 2013, une nouvelle opération a été engagée : réfection des menuiseries avec leurs contrevents et mise en peinture ; réfection des couvertures et charpentes du four à pain et de la grange. A noter également la réfection d'une baie avec reprise de son encadrement en pierre sur le pignon nord suivant de meilleures proportions.



DATE DE RÉALISATION DES TRAVAUX

2000 à 2013

AIDES FINANCIÈRES

Cette restauration a bénéficié d'une aide du Conseil général de Lot-et-Garonne au titre du régime d'aide en faveur du patrimoine non protégé, et d'un label de la Fondation du Patrimoine.



GLOSSAIRE

Canal d'aménée : Canal permettant le transport de l'eau, depuis la rivière jusqu'au moulin.

Bief : Le bief est la portion de canal ou de rivière située entre deux ouvrages (barrages ou écluses).